

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 octobre 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

Rapport du Secrétaire général**Résumé*

Le présent rapport rend compte des travaux que poursuit l'Administration de transition en application de l'Accord de Bonn. Il décrit notamment une série d'initiatives destinées à améliorer la capacité du secteur public, à encourager la croissance du secteur privé et à réformer la politique financière de manière à permettre au Gouvernement de percevoir des recettes, de les allouer et de les utiliser de manière transparente et efficace. L'élaboration par le Gouvernement afghan d'un cadre et budget de développement national représente une démarche essentielle dans ce processus. On trouvera également dans le présent rapport des informations à jour sur l'activité des diverses commissions qui ont été créées par l'Accord de Bonn (Commission de la fonction publique, Commission constitutionnelle, Commission des droits de l'homme et Commission judiciaire) ainsi que d'un certain nombre d'autres commissions créées par le Président Karzai de sa propre initiative à la Loya Jirga.

Sont également décrites les mesures prises par la communauté internationale pour apporter une assistance humanitaire et appuyer les activités de reconstruction que poursuit le Gouvernement afghan. Des progrès notables ont été réalisés dans les domaines de la santé (en particulier en ce qui concerne les vaccinations), de l'enseignement primaire et de l'assistance aux rapatriés (réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays). Le rapport décrit également les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour aider le Gouvernement à définir des priorités dans les secteurs clefs du relèvement et de la reconstruction.

* Ce rapport est le troisième rapport périodique présenté à l'Assemblée générale en application de la résolution 56/220 A de l'Assemblée générale.



Un obstacle majeur à l'application de l'Accord de Bonn demeure la détérioration du climat sécuritaire. Des efforts ont été faits pour mettre un terme aux conflits qui opposent les dirigeants encore puissants de certaines régions, mais nombre d'actes de terrorisme et de violence politique ont été commis. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) continue à patrouiller à Kaboul de manière efficace, mais des mesures de sécurité plus vigoureuses sont nécessaires de la part de la communauté internationale en dehors de la capitale. Quoiqu'il y ait là un besoin permanent, les efforts se poursuivent pour constituer une nouvelle force militaire et de police afghane et assurer sa formation et, simultanément, pour préparer le désarmement et la démobilisation des combattants qui ne seront pas recrutés dans les structures sécuritaires de l'État.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1401 (2002), adoptée par le Conseil de sécurité le 28 mars 2002, et de la résolution 56/220 A de l'Assemblée générale, adoptée le 21 décembre 2001. Il couvre la période écoulée depuis la publication du précédent rapport sur la question, le 11 juillet 2002 (A/56/1000-S/2002/737).

II. Application de l'Accord de Bonn : progrès de l'Administration de transition

2. L'Administration de transition a été mise en place lors de la clôture de la Loya Jirga d'urgence, en juin 2002 (voir S/2001/1154) conformément à l'Accord définissant les arrangements provisoires applicables à l'Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes de Bonn (Accord de Bonn) (voir A/56/1000-S/2002/737, par. 28 à 42). Placée sous la direction du Président Hamid Karzai, elle a la lourde tâche d'assurer la reconstruction du pays, le rétablissement de l'ordre et l'application des dispositions restantes du programme de Bonn, y compris la rédaction et la ratification d'une nouvelle constitution et l'organisation d'élections générales. Qui plus est, l'Administration doit s'acquitter de sa tâche dans un climat sécuritaire qui demeure incertain (voir par. 11 à 16 et 29 à 35 ci-dessous).

3. Pendant la période considérée, a débuté la mise en application de plusieurs éléments clefs du programme de réforme annoncé par le Président Karzai à la Loya Jirga. Le Président a affirmé le principe d'un contrôle civil sur les forces armées dont il s'est proclamé le commandant en chef. Une Commission de la défense, à large représentation multiethnique, a été créée pour travailler à la réforme de l'armée. Un Conseil national de sécurité placé sous l'autorité d'un conseiller national pour la sécurité a commencé à agir contre la prolifération des conflits locaux en envoyant des missions, ainsi que des représentants du Cabinet, régler des conflits à Herat et Mazar-i-Sharif.

4. Le Gouvernement poursuit ses efforts pour étendre son influence et son contrôle au-delà de Kaboul. Le Ministère des finances s'est attelé à une tâche vitale : faire en sorte que la perception des recettes publiques passe des administrations provinciales au gouvernement central. Des progrès ont été faits lorsque Ismael Khan, Gouverneur d'Herat, a transféré au Gouvernement le produit des recettes douanières et des redevances sur les passeports. Les autorités de Balkh ont également transféré des recettes au gouvernement central. Les négociations se poursuivent pour persuader d'autres chefs régionaux de transférer à l'Administration de transition les recettes qu'ils perçoivent dans leur circonscription. Ces recettes sont d'ailleurs souvent à l'origine de conflits locaux. Outre qu'elle a pour effet de limiter les occasions de conflits, la centralisation de la perception des recettes est indispensable pour le fonctionnement efficace de l'État afghan.

5. Le cadre de développement national de l'Administration de transition définit le rôle de l'État par rapport à l'économie et à la société. Il a trois objectifs principaux. En premier lieu, utiliser la politique d'assistance humanitaire et sociale pour créer des conditions permettant à la population de vivre en sécurité, et ainsi jeter les bases du capital humain nécessaire à l'appui d'un développement économique et social durable. Deuxièmement, utiliser l'assistance extérieure pour créer l'infrastructure physique nécessaire et assurer la base d'une croissance économique dirigée par le secteur privé, qui soit elle-même en mesure de constituer et soutenir le capital humain et social de l'Afghanistan. Troisièmement, amorcer une croissance durable, de telle manière qu'un secteur privé compétitif devienne un moteur de croissance et offre des perspectives à la population, jouant ainsi également le rôle d'instrument d'inclusion sociale. Le succès de cette stratégie dépend de la capacité de l'État à l'appliquer. Pour aider le Gouvernement à y parvenir, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) collabore avec les ministères pour les aider à développer leur capacité globale.

6. L'Administration de transition a élaboré un projet de budget de développement national pour l'application du Cadre de développement. Ce budget a été élaboré à l'issue d'un processus de consultation auquel ont participé les ministères techniques. Pour le Gouvernement, le budget national constitue l'instrument politique de choix, qui lui permet notamment de définir son programme en matière de développement et d'en suivre l'exécution. Le budget pour l'exercice financier en cours (qui a débuté en mars 2002) s'élève à 460 millions de dollars. Le Gouvernement afghan espère s'assurer 60 millions de dollars sur ses propres ressources. Pour le reste, il lui faudra compter sur les donateurs internationaux, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan (voir également par. 44 ci-dessous).

7. L'Administration de transition poursuit deux initiatives ambitieuses pour promouvoir la croissance du secteur privé, qui est au cœur de sa stratégie de développement. Tout d'abord, elle a promulgué une loi sur les investissements privés afin d'éliminer les obstacles bureaucratiques qui sont réputés avoir découragé un certain nombre d'entrepreneurs afghans. En second lieu, elle a introduit une nouvelle monnaie afghane, le « nouvel afghani ». Le passage à cette nouvelle monnaie est en cours dans l'ensemble du pays et doit mettre un terme à la circulation de diverses monnaies dans le pays. Il y a là une initiative courageuse qui, si elle est couronnée de succès, renforcera l'unité économique du pays et restaurera la confiance nationale et internationale dans la monnaie. Elle aura également pour effet de réduire le coût des transactions en réduisant les risques qui y sont liés.

8. Toujours pour promouvoir la réforme financière, l'Administration de transition a fait appel à des sociétés internationales réputées qui l'aident dans ses fonctions d'achat, de gestion financière et de vérification des comptes. Le recours à ces sociétés devrait encourager la transparence, la responsabilité et l'efficacité et faire échec à la corruption. Une telle évolution devrait accroître la confiance des donateurs et des investisseurs du secteur privé en Afghanistan.

9. Les efforts déployés par l'Administration de transition pour atteindre ses objectifs ambitieux ont toutefois été freinés du fait qu'elle n'est pas en mesure d'imposer pleinement son autorité à l'échelle du pays. La politique qui prévoyait le remplacement des gouverneurs de province, des chefs de la police provinciale, des chefs de garnison militaire, et des hauts fonctionnaires des services fiscaux et des administrations civiles par des fonctionnaires d'autres provinces (voir A/56/1000-

S/2002/737, par. 39) n'a, dans la majorité des cas, pas pu être appliquée. Le Gouvernement n'a pas été en mesure de convaincre les chefs des factions de se rendre à Kaboul. Il n'a pas non plus été en mesure de donner effet à un décret qui déclare illégaux tous les groupes armés alliés à des factions politiques et ordonne leur dissolution.

10. Le Gouvernement semble toutefois parvenir à imposer son autorité dans certains secteurs. Les forces loyales au Gouverneur de l'Administration de transition à Khost sont parvenues à déloger les combattants restés fidèles au chef de faction Pacha Khan Zadran. Zadran avait refusé de reconnaître les gouverneurs désignés par Kaboul dans les provinces de Paktya, Paktika et Khost, et avait attaqué à plusieurs reprises la ville de Gardez, faisant alors de nombreuses victimes. Il importe de noter qu'aucun des autres principaux chefs de faction ne s'est distancié du processus de paix et que certains d'entre eux ont pris des mesures positives pour établir des liens de coopération avec le Gouvernement. Toutefois le pouvoir de ces chefs ne n'exerce pas uniformément au nom de l'Administration de transition, de son autorité ou de ses politiques, ni au nom des intérêts du peuple afghan dans son ensemble.

11. Le problème le plus grave, pour l'Afghanistan et les Afghans demeure à ce jour l'absence de sécurité; il est donc tout à fait urgent de créer des forces de sécurité acceptables pour la grande majorité des Afghans. La réforme du secteur de la sécurité leur offrira les moyens d'assurer leur propre sécurité et pourrait aussi faciliter la réconciliation nationale, à la faveur de la création d'une police nationale et d'une armée nationale dans lesquelles ils aient confiance. Tout le monde admet désormais que la formation des soldats et des policiers doit être complétée par une réforme exhaustive de ces deux institutions. Un débat a enfin commencé au sujet de l'avenir de l'armée nationale afghane, et la Commission de la défense commence à jouer, dans la formation des nouvelles forces armées, le rôle pour lequel elle a été créée. Ce sont les États-Unis d'Amérique, qui travaillent étroitement avec les Afghans, la MANUA et la communauté internationale qui apportent l'impulsion nécessaire à la réforme des forces armées, afin de parvenir à un accord entre le Gouvernement central et les chefs régionaux sur les effectifs, la structure et le déploiement futurs des nouvelles forces armées afghanes. À ce propos, il est essentiel qu'un plan bien précis de recrutement soit défini pour déterminer comment ceux qui pourraient être admis dans la nouvelle armée seront recrutés, et comment les autres seront démobilisés. Avant que ces objectifs soient atteints, il est indispensable de surmonter de nombreux obstacles, et notamment d'obtenir un appui financier consistant. Pour que la nouvelle armée devienne vraiment l'armée nationale de l'Afghanistan, et non pas une armée de plus parmi d'autres, les milices privées qui existent actuellement doivent être démantelées et leurs membres démobilisés et réinsérés dans la société. Le Japon et la MANUA apportent à cette fin l'impulsion nécessaire à la conception et l'application d'un plan de démobilisation et de réinsertion.

12. Alors que le débat sur la forme future que prendra l'armée nationale se poursuit, l'entraînement des soldats se poursuit. Trois nouveaux bataillons ont accompli leur période d'entraînement, sous la direction de militaires américains et français. Cependant, les problèmes qui existaient déjà quand ce programme a commencé ne sont pas encore résolus : il y a toujours une pénurie de recrues, chaque bataillon n'a que la moitié de son effectif réglementaire et le Ministère de la défense a déclaré qu'il n'avait pas à distribuer assez d'armes, qui doivent être importées. De plus, après que l'entraînement de chaque bataillon s'est achevé, son

rôle n'est pas clairement défini et il faut trouver des casernes convenables, qu'il faut souvent rénover. La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a commencé à organiser un nouvel entraînement pour compléter celui du premier bataillon de la Garde nationale qui avait initialement commencé cette année. Cela devrait faire naître chez ces soldats le sentiment de servir à quelque chose et permettre aussi de préserver l'effectif.

13. L'absence de structures unifiées et efficaces pour assurer la sécurité en Afghanistan signifie que les Afghans demeurent exposés à des actes d'intimidation et de violence et à la criminalité. Cela retentit sur tous les aspects du processus de paix, mais cela crée aussi un cercle vicieux : beaucoup de ceux qui ont exprimé le souhait de se défaire de leurs armes se sentent obligés de les garder tant qu'ils sont menacés par l'insécurité.

14. La constitution d'une armée nationale n'est qu'un élément de l'organisation nécessaire de la sécurité en Afghanistan. Il faut aussi faire plus pour former une police nationale. L'Allemagne, pays chef de file de la réforme de la police, a commencé à former et équiper les policiers. Ce programme a bien progressé. Quatre-vingts instructeurs de police ont ainsi été formés qui, à leur tour, ont commencé à former 1 549 policiers, dont un certain nombre de femmes. Récemment rééquipée par l'Allemagne, l'École de police dispensera des enseignements d'un an. Les États-Unis ont généreusement promis de commencer à former de jeunes policiers ainsi que des instructeurs de police de différentes régions du pays, pour organiser cette formation en dehors de Kaboul. La France apportera aussi un appui à la formation de la police afghane et offrira un laboratoire doté de matériel d'analyse des drogues, pour ceux qui, au Ministère de l'intérieur, travailleront dans le département de la lutte contre les stupéfiants.

15. Un séminaire d'une semaine organisé à la fin de juillet au Ministère de l'intérieur a permis aux chefs de police de l'ensemble du pays de définir et d'approuver une série d'objectifs nationaux. Cependant, dans tout le pays, la police reste gravement sous-équipée et beaucoup de policiers, en dehors de Kaboul, n'ont pas été payés depuis plusieurs mois. La police est donc incapable de fournir les services indispensables dans les collectivités locales et même de combler le vide qui persiste au regard de la sécurité dans de trop nombreuses parties du pays.

16. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public en Afghanistan commence à répondre à ces besoins essentiels de la police dans la région de Kaboul. Ce fonds est géré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur et la MANUA. Il financera la remise en état des commissariats de police et aidera à verser les traitements, à assurer la formation, à créer des capacités, et à acheter du matériel non létal. On espère que des ressources suffisantes seront apportées à ce fonds d'affectation spéciale pour lui permettre de financer ces activités, qui doivent s'étendre bientôt aux autres provinces.

17. La nécessité d'éliminer la drogue demeure, pour l'Afghanistan, l'un des problèmes les plus pressants. Malheureusement, l'élan acquis d'abord, qui avait permis de définir une stratégie détaillée de lutte contre les stupéfiants, et notamment l'organisation de cultures autres que le pavot somnifère, s'est essoufflé. Pour un grand nombre d'Afghans, en effet, la culture du pavot demeure le seul moyen d'existence. En l'absence d'autres possibilités économiques, les cultivateurs ont déjà commencé à planter les pavots de la prochaine récolte. Le Gouvernement

afghan travaille en coopération étroite avec le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime et avec les Gouvernements britannique, américain et allemand pour développer et appliquer un programme de lutte contre les stupéfiants. Le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime aidera à organiser, coordonner et renforcer la capacité administrative de ce programme. Une stratégie de lutte contre la drogue devrait être prête d'ici à fin octobre et présentée lors de consultations avec différents ministres et partenaires concernés.

18. En ce qui concerne ses relations internationales, l'Administration de transition a pris plusieurs mesures pour montrer que sa politique était compatible avec une citoyenneté internationale responsable; c'est notamment le cas de la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (voir CD/1478), des efforts concertés contre le terrorisme et, comme on l'a indiqué plus haut, d'une campagne très sérieuse de lutte contre les stupéfiants. Le Président Karzai s'est efforcé de développer de bonnes relations avec les pays de la région, en particulier avec la République islamique d'Iran et le Pakistan. Il a également affirmé qu'il était déterminé à renforcer des relations mutuellement bénéfiques avec ces importants voisins de l'Afghanistan. Comme il l'a déclaré lors d'une réunion de haut niveau organisée spécialement sur l'Afghanistan à New York le 13 septembre 2002 : « Nous tendons la main, avec une amitié sincère, à tous nos voisins, selon le principe du respect mutuel de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance. » À cet égard, j'ai eu le plaisir, lors des entretiens que j'ai tenus avec lui lors du débat général en septembre dernier, d'entendre le Président Karzai réitérer le vœu de voir l'Afghanistan reprendre sa place de membre responsable de la communauté internationale.

III. Application de l'Accord de Bonn : les commissions

19. L'Accord de Bonn prévoyait la création d'une commission des droits de l'homme, d'une commission judiciaire et d'une commission constitutionnelle, ainsi, au besoin, que d'autres commissions.

20. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan s'est attachée à se doter de locaux et à assumer ses responsabilités de fond. Un mandat précis a été donné à chacun de ses membres, conformément au programme de travail de la Commission. Ce programme sera axé sur les investigations et les activités de contrôle, l'enseignement des droits de l'homme, la défense des droits fondamentaux des femmes, et la justice pendant la période de transition. La Commission a également commencé à examiner les pétitions qu'elle a reçues concernant des violations présumées des droits de l'homme et à conseiller les autorités sur les mesures à prendre. Dans plusieurs provinces, elle a organisé, avec la MANUA, des missions d'enquête sur les questions relatives aux droits de l'homme. Ses membres se proposent de coopérer étroitement, à l'avenir, avec les commissions constitutionnelle et judiciaire, pour veiller à ce que les principes et normes relatifs aux droits de l'homme soient correctement pris en compte dans la future constitution afghane et dans les réformes de la législation. Avec l'appui des Nations Unies, le programme de travail de la Commission des droits de l'homme, qui s'étale sur deux ans, a été présenté aux pays donateurs à Kaboul et au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève. On espère que

l'appui de la communauté internationale sera vigoureux et se traduira par un financement effectif des activités de cette commission.

21. La question de la justice pendant la période de transition, en particulier, a acquis une pertinence tragique et urgente du fait de la découverte de charniers dans le nord de l'Afghanistan. La presse internationale s'est intéressée en particulier au site de Dasht-i-Leily, près de Shiberghan, où se trouveraient les restes de prisonniers taliban. En août, les trois principales factions politiques et militaires du nord de l'Afghanistan ont déclaré, dans une déclaration publique conjointe signée par le général Dostum (Jumbish), le général Atta (Jamiat) et Sardar Mohamad Sahidi (Wahadat Islami), qu'elles étaient disposées à coopérer avec les enquêteurs à condition que les enquêtes soient effectuées de façon objective et impartiale. À leur avis, les investigations devraient aussi porter sur les sites où se trouveraient les restes de personnes tuées par les Taliban. La MANUA et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme étudient la possibilité de dépêcher des spécialistes de médecine légale pour procéder à des investigations simultanées dans plusieurs sites. Comme la situation est très instable dans le nord du pays, des garanties supplémentaires en matière de sécurité seront nécessaires. La Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et la MANUA estiment toutes deux que les enquêtes devraient se faire dans la discrétion car, à l'heure actuelle, il s'agit avant tout de trouver et de préserver des indices et, autant que possible, de remettre les dépouilles aux familles qui souhaitent enterrer leurs morts dans la dignité. La situation actuelle ne permet pas de procéder à des enquêtes systématiques et complètes sur ces violations des droits de l'homme et sur d'autres, récentes ou anciennes. Il n'y a actuellement aucun moyen d'assurer la sécurité et la protection des témoins et, en outre, ces enquêtes compromettraient considérablement la paix encore fragile que le Gouvernement et la communauté internationale s'efforcent d'assurer et de renforcer dans le pays.

22. L'équipe de la MANUA chargée d'étudier la situation des droits de l'homme a examiné plus de 40 affaires concernant des allégations de graves violations des droits fondamentaux, y compris des actes d'intimidation dont ont été victimes des dirigeants de groupes politiques et d'organisations de la société civile. La situation est particulièrement grave dans la région du Hazarajat central et à l'ouest et au nord-est du pays, où les dirigeants politiques et militaires tentent d'empêcher toute mise en cause de leur régime arbitraire. Des groupes ethniques spécifiques, en particulier les Pachtounes à l'ouest et au nord, continuent à être pris pour cible et font l'objet de discrimination et de violence.

23. La Mission étudie également d'autres cas éventuels de violations systématiques : recrutement forcé au nord par différentes factions armées; intimidation dans les organismes publics et situation dans les prisons et les établissements pénitentiaires privés.

24. Le 19 septembre 2002, sous les auspices du Ministère de la condition féminine, la MANUA, conjointement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a appuyé et facilité un atelier du Groupe de travail du Programme relatif à l'égalité des sexes, auquel ont participé 60 personnes, venues d'Afghanistan et d'autres pays. Le Groupe de travail a établi des mécanismes de coordination et de collaboration entre les divers agents oeuvrant dans ce domaine, et identifié des programmes pour l'égalité des sexes en vue de leur inclusion dans le budget de développement national et dans l'appel global de l'ONU. Suite à

l'expérience positive s'agissant de la Loya Jirga et de la création du réseau de la Loya Jirga (voir A/56/1000-S/2002/737, par. 37), la MANUA prévoit de poursuivre sa collaboration avec le Ministère de la condition féminine et le Ministre d'État pour organiser une série d'ateliers nationaux et régionaux en vue d'aider à préparer certaines Afghanes qui souhaiteraient jouer un rôle dans les prochaines élections et y participer en qualité de candidates éventuelles à des fonctions politiques pour certaines et en tant qu'électrices pour la majorité d'entre elles. Pour ce qui est des droits fondamentaux des femmes et des petites filles, il y a lieu de se préoccuper de la reconstitution au niveau central d'un Ministère de l'enseignement islamique (*Irshad Islami*) qui rappelle le Ministère du vice et de la vertu du temps des Taliban. Dans le cadre de son mandat, le Ministère a formé et affecté des femmes à divers postes afin de promouvoir, dans les organismes et les lieux publics, un comportement strict des Afghanes, assorti de restrictions s'agissant de leur apparence et de leurs opinions.

25. Pour garantir l'indépendance de la Commission judiciaire, on examine actuellement sa composition. Le Président Karzai a demandé au Vice-Président Nematullah Shahrani et au Ministre de la justice, Abdul Rahim Karimi, ainsi qu'à la MANUA, d'aider à identifier des candidats remplissant les conditions requises. L'Italie, qui est chef de file dans ce secteur a convoqué une conférence du Groupe des Huit les 17 et 18 septembre 2002 à Rome. Une conférence de suivi plus importante aura lieu du 19 au 21 décembre, à Rome également.

26. L'Accord de Bonn prévoit que l'Administration de transition doit préparer et organiser les élections générales dans un délai de deux ans après la convocation de la Loya Jirga d'urgence (sect. I, par. 4). Les parties à l'Accord ont prié l'Organisation des Nations Unies d'enregistrer les électeurs pour préparer l'élection. En réponse à cette demande, des membres de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU ont effectué en août une mission en Afghanistan en vue d'entamer des discussions avec les autorités afghanes compétentes et de recueillir des renseignements afin d'effectuer une analyse préliminaire des conditions à remplir pour la tenue d'une élection. Cette tâche, ardue par sa nature même, sera encore compliquée par des préoccupations d'ordre logistique et en matière de sécurité, ainsi que par le manque de données de base. Également, dans le cadre des préparatifs des élections, il faudra immédiatement constituer un organe de gestion des élections afin d'organiser et de surveiller le processus électoral.

27. L'Accord de Bonn prévoit également la tenue d'un nouveau recensement [annexe III, par. 33 ii)]. Des statistiques tirées du recensement sont nécessaires aux fins de la planification rationnelle du processus de reconstruction, qui nécessitent des données fiables relatives à la population et au développement. Le Fonds des Nations Unies pour la population collabore avec les autorités afghanes pour préparer cette tâche importante.

28. L'Administration de transition a une autre responsabilité importante, la rédaction et la ratification de la nouvelle constitution. D'après l'Accord de Bonn, une commission constitutionnelle doit être formée dans un délai de deux mois après l'installation de l'Administration de transition, et une loya jirga constituante doit se réunir dans un délai de 18 mois à compter de cette date (sect. I, par. 6), afin d'adopter la constitution. Dans une modification de la lettre de l'Accord de Bonn qui n'en viole nullement l'esprit, le Président Karzai a créé une Commission de

rédaction de la constitution en vue de rédiger un premier projet de constitution. La commission constituante au complet sera créée dans six mois, une fois la rédaction du projet achevée. Elle arrêtera et approuvera le texte définitif du projet qui sera soumis à la Loya Jirga constituante pour ratification.

IV. Sécurité

29. Plusieurs incidents graves en matière de sécurité se sont produits pendant la période écoulée depuis le dernier rapport, et viennent s'ajouter aux craintes concernant la situation sécuritaire générale en Afghanistan. Des membres de l'Administration de transition et de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, ont fait l'objet d'attaques. Ces attaques suggèrent un regain de vitalité et d'énergie parmi tous les groupes hostiles au processus de paix. Elles restent une source de graves préoccupations. La journée du 5 septembre 2002 en particulier a fait clairement apparaître la fragilité de la situation de l'Afghanistan en matière de sécurité. Ce jour-là, le Président Karzai a échappé de peu à un assassinat à Kandahar et une bombe puissante a explosé au centre de Kaboul, tuant plus de 25 personnes. Ces événements, qui se sont produits à quelques heures d'intervalle, ont rappelé de manière brutale et spectaculaire que certaines personnes sont déterminées à perpétuer le cycle de violence en Afghanistan. Ces graves incidents mettent également à l'épreuve l'attachement de la communauté internationale envers l'Afghanistan et ne sauraient en aucun cas saper les progrès réalisés.

30. Des accrochages entre factions rivales se produisent encore dans le pays. Aucune région du pays n'est indemne. Ces conflits empêchent la fourniture de l'aide, sapent la confiance des Afghans en l'avenir et continuent à causer des dommages aux personnes et des dégâts au tissu social et à l'infrastructure.

31. L'Organisation des Nations Unies elle-même n'a pas échappé à la violence. Fin août, une bombe de faible puissance a été posée à l'extérieur de la résidence des Nations Unies à Kaboul et a blessé deux personnes lorsqu'elle a explosé. Une grenade a été jetée dans l'enceinte de l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Kandahar au début d'août. Il est miraculeux qu'il n'y ait pas eu de blessé. Le 25 août, un garde a été blessé lorsque deux roquettes ont atteint l'enceinte du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à Jalalabad, à proximité d'une base de la coalition.

32. Les incidents terroristes se sont multipliés dans la capitale dans les mois qui ont suivi la tenue de la Loya Jirga; il y eu plusieurs attaques de roquettes et plusieurs bombes ont explosé, entraînant heureusement peu de dégâts et aucune perte en vies humaines, à l'exception de l'attaque du 5 septembre. La situation en matière de sécurité à Kaboul aurait été sans nul doute bien pire sans la présence de la FIAS, sous les ordres du général de division Hilmi Akin Zorlu (Turquie). La Force a joué un rôle crucial en déjouant des attaques terroristes et en protégeant les pouvoirs publics et la population à Kaboul. Elle a collaboré avec les forces de sécurité afghanes pour améliorer la coopération et la mise en commun des renseignements.

33. La FIAS a donné une suite favorable à une demande du Président Karzai tendant à collaborer à l'enquête sur l'assassinat du Vice-Président Haji Qadir, le 6 juillet 2002. Les auteurs de l'assassinat n'ont pas encore été identifiés de façon

certaine, mais l'assistance de la FIAS a permis de renforcer les procédures de protection des membres de l'Administration de transition et d'organiser un programme spécial de formation à l'intention des gardes du corps.

34. La région occidentale continue à être relativement calme. Dans un effort en vue d'atténuer les tensions entre le Gouverneur de Kandahar, Gul Agha et le Gouverneur de Herat, Ismael Khan, le Président Karzai a proposé à ces deux dirigeants de se rencontrer. Le général McNeill, commandant des forces de la coalition en Afghanistan, a aidé à les réunir.

35. Bien que l'augmentation du nombre des conflits depuis la Loya Jirga soit préoccupante, les responsables régionaux, les pouvoirs publics et dans certains cas, les belligérants eux-mêmes ont oeuvré pour limiter les combats et y mettre fin. À cet égard, on peut citer en particulier la situation dans la région nord où, après des épisodes persistants de combats de faible ampleur pendant la période visée par le présent rapport, les dirigeants des factions rivales, les Jumbish et les Jamiat, ont adopté une position plus constructive. Les tensions dans la région de Mazar-i-Sharif semblent s'apaiser légèrement depuis que des efforts diplomatiques patients et persistants à l'échelon local ont permis d'accroître la coopération entre le général Atta, de la faction Jamiat et le général Dostum, de la faction Jumbish. En particulier, on a abouti à un accord tendant à désarmer la ville, et la majeure partie de la ville ne contient plus d'armes. Les deux dirigeants ont annoncé qu'à l'avenir, on ne tolérerait plus les commandants qui luttent pour leur avantage personnel. L'intervention de la Commission conjointe de sécurité, qui comprend un représentant de la MANUA, a aussi permis de mettre un terme à certains conflits de faible intensité avant qu'ils ne s'intensifient ou qu'ils s'étendent. La Commission s'est employée à résoudre les conflits, à constituer des *shuras* consultatives et à mener des activités de désarmement volontaire des districts où des combats ont eu lieu. L'Organisation des Nations Unies, de concert avec d'autres membres de la communauté internationale et avec les autorités locales, continuera à tenter de tirer parti de ces progrès et de faire des progrès analogues dans d'autres régions.

V. Assistance humanitaire, relèvement et reconstruction

36. Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan, l'ONU, les organisations non gouvernementales et les communautés afghanes sont intervenus activement pour faire face à la crise humanitaire, répondant aux besoins critiques immédiats. Les interventions ont été recentrées vers une action multiforme visant à reconstruire les communautés, à répondre aux nombreux aspects de l'insécurité alimentaire, à créer des emplois, à améliorer les soins de santé et à développer les services sociaux.

37. L'ONU est déterminée à appuyer pleinement le Gouvernement afghan dans la mise en oeuvre de son Cadre de développement national et l'établissement du cycle budgétaire correspondant. Contrairement à l'année précédente, le Programme d'assistance transitoire des Nations Unies à l'Afghanistan, pour la période de janvier 2003 à mars 2004, sera fondé sur un processus dirigé par le Gouvernement et sur les priorités gouvernementales pour les 18 prochains mois. Le processus s'est déroulé par le biais de consultations avec le Cabinet, et les ministres ont été encouragés à définir leur propre vision et priorités, appuyés par le secrétariat du Programme.

38. Le succès de la campagne lancée pour ramener les enfants à l'école représente un signe visible des progrès réalisés en Afghanistan. Une enquête menée par le Gouvernement et l'UNICEF a confirmé que plus de 3 millions d'enfants étaient maintenant inscrits dans 6 500 écoles. Les filles représentent 30 % du nombre total des inscriptions. Sur les 70 000 enseignants, près du tiers sont des femmes. Il faut maintenant s'efforcer de maintenir ces enfants à l'école, remettre en état les bâtiments scolaires, construire des écoles là où il n'y en a pas (de nombreux cours se déroulent littéralement sous un arbre) et améliorer la qualité de l'enseignement, notamment en veillant à ce que les enseignants soient rémunérés. Les écoles secondaires et l'Université de Kaboul ont également rouvert.

39. Le retour massif des réfugiés en Afghanistan constitue un autre signe de progrès. L'opération de rapatriement librement consenti, la plus importante exécutée dans le monde depuis 30 ans, a permis le retour d'environ 1,7 million de réfugiés en Afghanistan, en provenance principalement du Pakistan, de la République islamique d'Iran et des États d'Asie centrale. Environ un million d'entre eux ont regagné les provinces de Kaboul et Nangarhar, et quelque 300 000 autres Parwan, Baghlan, Kunduz et Kandahar. Le processus de rapatriement est dirigé et coordonné par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec le Ministère de la reconstruction rurale et du développement et le Ministère des affaires urbaines. Une tâche importante consiste à aider les rapatriés à reconstruire leur vie et à éduquer leurs enfants dans les communautés de retour. Plus de 400 000 personnes déplacées ont également regagné leur région d'origine. Malgré ces retours, d'autres déplacés, comme les Pashtouns, demeurent confrontés à de graves difficultés, attendant de regagner leurs foyers dans le nord d'où ils ont fui les persécutions, et les Kuchis (nomades) privés de leurs moyens de subsistance. De nombreux autres dont les provinces d'origine sont encore affectées par la sécheresse demeurent également incapables de regagner leurs foyers. Il faudra donc poursuivre les activités d'assistance humanitaire et de protection concernant ces groupes pendant au moins une autre année.

40. Dans les secteurs de l'aide et de la sécurité alimentaires, la dernière mission d'évaluation des cultures et des disponibilités alimentaires, organisée par la FAO et le PAM en 2002, montre que la production céréalière s'est améliorée de plus de 80 % dans les zones cultivées. Les précipitations limitées et les superficies cultivées réduites entraîneront toutefois un déficit vivrier important dans certaines régions. Les disponibilités alimentaires et l'accès aux ressources vivrières demeureront extrêmement problématiques dans les secteurs les plus vulnérables, comme les hauts plateaux du centre, le Badakshan et la province de Ghor, ainsi que dans les provinces du sud, comme Kandahar, Zabul, Paktia et Khost, où la sécheresse continue de sévir. En plus d'une aide alimentaire ciblée, des investissements soutenus devront être effectués dans le secteur agricole. Pendant la période de juillet à septembre 2002, les projets « des vivres contre du travail » ont employé en moyenne plus d'un million de personnes par mois. En raison de la pénurie de ressources, les nouveaux projets de ce type qui étaient prévus ont dû être reportés, en attendant que des contributions supplémentaires soient disponibles.

41. La sécheresse prolongée en Afghanistan a des effets dévastateurs sur les ressources en eaux souterraines dans 13 provinces limitrophes du Pakistan, de la République islamique d'Iran et du Turkménistan. Un effort coordonné est organisé par le Ministère de la reconstruction rurale et du développement, avec l'appui de

l'UNICEF et d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, afin de fournir de nouvelles sources d'alimentation en eau et de creuser plus profondément les puits asséchés pour la population affectée. Au cours de la période à l'examen, un total de 55 puits creusés et pompes à main, 891 puits forés et pompes à main, 217 puits forés et 685 latrines ont été installés pour environ 500 000 personnes dans les zones affectées par la sécheresse.

42. Dans le secteur de la santé, l'Afghanistan a déployé des efforts considérables afin d'éradiquer la poliomyélite et progresse rapidement vers la réalisation de cet objectif. Des millions d'enfants continuent d'être vaccinés grâce à l'organisation de journées nationales de vaccination. Environ 6,3 millions d'enfants de 6 mois à 12 ans (70 % de la population ciblée) ont été vaccinés contre la rougeole dans l'ensemble du pays. Ces efforts sont entrepris par le Ministère de la santé publique, avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'UNICEF et des organisations non gouvernementales les plus importantes. Une mission organisée par le Ministère et appuyée par l'organisation non gouvernementale Management Sciences for Health et l'OMS contribuera à faciliter l'accès aux services de santé dans les secteurs qui n'en disposent pas.

43. Les préparatifs entrepris face à l'approche de l'hiver se poursuivent sous la direction du Ministère de la reconstruction rurale et du développement. Les retours de réfugiés, plus nombreux que prévu, et les risques de nouveaux déplacements de population demeurent préoccupants. Certains éléments positifs contribueront, espère-t-on, à surmonter les dangers spécifiques de l'hiver, notamment l'accès élargi à presque toutes les régions du pays, des fonds plus importants injectés dans l'économie, l'absence de conflit à grande échelle et l'amélioration des récoltes. Sous la direction du Ministère, environ 2 millions de personnes ont été identifiées comme étant les plus vulnérables et ayant besoin d'une assistance pour surmonter les rigueurs de l'hiver, une attention particulière étant accordée aux régions du nord et de l'ouest et aux hauts plateaux du centre. Sous réserve de la disponibilité de ressources, il est encore temps de développer les programmes concernant la rémunération en espèces du travail, exécutés à l'intention des groupes vulnérables, et de remédier aux pénuries alimentaires. Avec l'approche de l'hiver, nous assistons à un exode de la population vers le Pakistan, tendance également observée les années précédentes. La situation continuera d'être surveillée de près au cours des prochains mois.

44. Le 22 juillet 2002, le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, géré conjointement par la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, le PNUD et la Banque mondiale, a succédé au Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan géré par le PNUD. Le Fonds d'affectation spéciale couvre les dépenses au titre du budget de fonctionnement, les activités et programmes d'investissement, y compris les projets de relèvement à impact rapide, le financement de la participation d'experts afghans résidant à l'étranger aux efforts de reconstruction et les programmes de formation à l'intention des Afghans. Les contributions des donateurs s'élèvent actuellement à environ 81 millions de dollars au total, avec un montant supplémentaire attendu de 60 millions de dollars. Au début de juillet, le Fonds a versé au compte du Gouvernement un montant de 18,5 millions de dollars afin de couvrir les dépenses renouvelables urgentes pour juillet et août 2002.

45. On note certains progrès initiaux dans la gestion et la diffusion de l'information, encore que beaucoup reste à faire. Le Système de gestion de l'information de l'Afghanistan partage maintenant des locaux avec le Gouvernement et aide l'administration à mettre au point des systèmes d'information, d'analyse de la vulnérabilité et de surveillance de la nutrition à l'échelle nationale, et à suivre le soutien fourni par les donateurs et les courants d'aide. Ces fonctions étaient auparavant exécutées par l'ONU elle-même, et il est donc à noter qu'elles sont maintenant placées sous l'égide des autorités gouvernementales.

46. En ce qui concerne la mobilisation de ressources par le Programme d'assistance immédiate et transitoire des Nations Unies pour le peuple afghan, pour 2002, un montant de 823 millions de dollars a été engagé depuis octobre 2001. Environ 810 millions de dollars ont été effectivement décaissés en Afghanistan cette année. Un autre montant de 60 millions de dollars au titre d'annonces fermes n'a pas encore été réglé.

47. Le Groupe de mise en oeuvre s'est réuni à Kaboul les 12 et 13 octobre 2002. Présidée par le Ministère des finances, la réunion comprenait des participants représentant tous les secteurs de l'administration, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs. Les participants ont examiné un avant-projet du budget de développement national présenté par le Gouvernement, ainsi que les questions d'ordre humanitaire et les mécanismes de coordination concernant la communauté des donateurs et les partenaires de développement en Afghanistan. Le projet de budget reflétait une série de priorités communes formulées dans divers programmes intersectoriels comprenant des projets dans les domaines de l'infrastructure scolaire et urbaine, des investissements dans les ressources en eau, de l'infrastructure administrative et des transports (grandes routes et aéroports), ainsi qu'un programme de solidarité nationale. Le budget sera arrêté dans les prochains mois à la suite de nouvelles consultations avec le Gouvernement et les partenaires.

48. Le Programme d'action antimines pour l'Afghanistan continue à mener des activités de relevé, de déminage et d'éducation en vue de la réduction des risques dans tout le pays, et a élargi ses opérations à de nombreuses zones jusque-là inaccessibles en raison des combats. Au cours des six derniers mois, les effectifs du Programme sont passés de 4 500 à plus de 7 000 personnes, et une grande partie du matériel perdu au cours des conflits récents a été remplacée. Ceci a permis d'assurer le déminage de plus de 4 250 000 mètres carrés de champs de mines et de plus de 20 millions de mètres carrés d'anciens champs de bataille, et de neutraliser plus de 300 000 mines et munitions non explosées en 2002. À la demande de l'Administration de transition, le Programme a élaboré une stratégie pour permettre au Gouvernement de remplir les obligations prévues dans la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à laquelle il a adhéré le 11 septembre 2002. (Je suis heureux à cet égard de noter que le Ministre des affaires étrangères, Abdullah Abdullah, a présenté l'instrument d'adhésion au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, en septembre.) Conformément à cette stratégie, toutes les terres prioritaires seront déminées dans les cinq prochaines années, et les autres au cours des cinq années suivantes. Ceci permettra à l'Afghanistan de remplir pleinement les obligations qui lui incombent au titre du traité, mais nécessitera un financement constant des donateurs si l'on veut que les objectifs fixés soient atteints dans les délais indiqués.

VI. Appui à la mission

49. Depuis la Loya Jirga, les activités d'appui à la Mission ont été axées sur l'intégration du personnel et du matériel de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan et sur la consolidation des locaux, des ressources et des services utilisés par la MANUA à Kaboul et dans les provinces. La MANUA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU travaillent ensemble à l'établissement d'un inventaire complet de tous les biens et ressources qui appartenaient au Bureau avant de décider comment les répartir entre les ayants droit. Ils devraient en avoir terminé à la fin d'octobre.

50. Pour la période à venir, les priorités en matière d'appui à la Mission sont l'organisation à prévoir pour les prochaines grandes étapes politiques – la Loya Jirga constitutionnelle et les élections générales – et la préparation du personnel afghan à la succession de la MANUA dans ses activités d'appui. Les différentes composantes de la Mission ont engagé une opération de planification intégrée pour déterminer leurs besoins d'appui jusqu'à la fin de décembre 2003. Pour permettre au plus grand nombre possible d'Afghans de prendre la relève des fonctions d'appui et réduire encore l'empreinte des Nations Unies, on recense actuellement les postes de personnel international qui se prêteraient à transformation au profit du personnel national. En même temps, on procède à un inventaire des besoins de formation de techniciens et de cadres, et des programmes d'enseignement de l'anglais et d'initiation à l'informatique sont mis en oeuvre.

51. Au Siège, le Département des affaires politiques, jusqu'ici principal responsable de la MANUA, passera les rênes au Département des opérations de maintien de la paix au début de novembre 2002, suivant les dispositions prévues dans mon rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387, par. 126 et 127). Ce changement n'implique rien d'autre qu'une rationalisation des fonctions du Secrétariat qui est partie intégrante du processus de réformes en cours. Le Département des opérations de maintien de la paix était déjà associé à la gestion de la MANUA quand le Département des affaires politiques la dirigeait, et ce dernier continuera de s'occuper de l'Afghanistan, et plus précisément de la MANUA, après le 1er novembre, surtout pour définir les lignes d'action et offrir son expertise en matière électorale et constitutionnelle.

VII. Observations

52. À l'approche du premier anniversaire de la signature de l'Accord de Bonn, les caractéristiques générales du processus de paix en Afghanistan **deviennent plus perceptibles** et les problèmes qui s'annoncent prennent plus de relief. La conjoncture politique est difficile. Les attaques évoquées dans le présent rapport prouvent que les adversaires du processus de paix n'ont pas renoncé à l'usage de la violence pour déstabiliser le Gouvernement et empêcher la consolidation de la paix. Ils s'emploient activement à tirer parti de la déception générale devant les lenteurs de la reconstruction, la persistance de l'insécurité et les exactions des chefs de guerre locaux qui ont repris au lendemain de la chute des Taliban. Cet effort de la part des éléments extrémistes n'est pas gratuit : l'effondrement de l'ordre public dans les années 1992 à 1995 avait été un facteur déterminant des succès militaires remportés par les Taliban au cours des années suivantes.

53. Pour parer à ces dangers, les dirigeants afghans, **avec l'appui** de la communauté internationale, ont plusieurs outils à leur disposition. La reconstruction est du nombre. La reconstruction des infrastructures physique, économique et sociale du pays est d'une importance capitale pour la viabilité du processus de paix. La création d'emplois et de possibilités économiques nouvelles s'impose pour redonner espoir et confiance à la population dans son ensemble. Elle s'impose aussi pour atteindre les objectifs à court terme du processus de paix, et notamment la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la démobilisation et le désarmement des soldats et des ex-combattants et la maîtrise de la culture en plein essor du pavot. **En ce qui concerne ce dernier objectif, je voudrais engager la communauté internationale et le Gouvernement à coopérer pour appliquer une stratégie qui allierait l'éradication et la surveillance à d'autres possibilités économiques viables.** La reconstruction est une tâche immense qui impose une lourde tâche à l'Administration de transition. Pour être à la hauteur de la situation, celle-ci devra se montrer plus efficace au niveau national comme aux échelons inférieurs et développer sa base de ressources. La communauté internationale a un rôle important à jouer pour aider le Gouvernement. La MANUA et le système des Nations Unies continueront donc de donner la priorité au renforcement des capacités de l'Administration de transition.

54. Le **Gouvernement** afghan et la MANUA travaillent en collaboration pour accélérer la mise en place de l'appareil exécutif, décentraliser l'aide et élaborer pour les différentes provinces des programmes adaptés à leurs besoins respectifs et pour faire en sorte que **la contribution des Nations Unies** soit mieux intégrée et plus efficace à moindre coût. Avec l'appui des Nations Unies et de leurs autres partenaires, les autorités nationales se mettent à jouer un rôle de plus en plus important dans la coordination de l'aide. De nombreux membres du personnel des Nations Unies ont été **affectés** aux bureaux de l'administration pour aider celle-ci à définir ses axes d'action et ses activités. Dans les mois à venir, cet appui devrait être affiné encore, **en consultation avec le Gouvernement**, par un plan général de renforcement des capacités centré sur la réforme de la fonction publique et par la décentralisation de plus en plus poussée de l'aide des Nations Unies, intégrée à l'échelon des provinces.

55. **Malgré** ces signes de progrès, le Gouvernement, **malheureusement, dispose** de ressources très inférieures aux besoins. Dans un pays qui se relève de plus de 20 ans de conflit, de destructions et de sécheresse, les besoins totaux dépassent même le généreux concours de 1,8 milliard de dollars annoncé à la conférence des donateurs tenue les 21 et 22 janvier à Tokyo (voir A/56/801-S/2002/134, annexe, par. 15).

56. **L'un des signes d'espoir les plus visibles en Afghanistan est également un facteur qui exerce de fortes pressions sur l'économie fragile de l'Afghanistan et sur l'aptitude du pays à se relever. Je me réfère au nombre étonnamment élevé de réfugiés qui rentrent dans le pays. Je m'associe au Gouvernement et au peuple afghans pour exprimer de nouveau notre gratitude aux gouvernements des pays qui, depuis de nombreuses années, accueillent généreusement des réfugiés afghans. Le Pakistan et la République islamique d'Iran ont supporté la plus grande partie de ce lourd fardeau et il convient de les remercier de nouveau de leur hospitalité. Nous leur demandons d'être patients, et de continuer à faire preuve de compréhension à l'égard de leur voisin,**

l'Afghanistan, qui s'offre de prendre les mesures nécessaires pour absorber ces rapatriés.

57. L'effort de reconstruction ne pourra aboutir que si, au préalable, la situation s'améliore sur le plan de la sécurité. Les milices locales empêchent les administrateurs civils de s'acquitter de leur tâche, rançonnent les agriculteurs et les entrepreneurs et se livrent à des combats entre factions qui entraînent des déplacements de populations locales **et créent un climat dans lequel les violations des droits de l'homme sont courantes**. La création de forces de sécurité nationales – à la fois d'une armée et d'une police – et le renforcement du système d'administration de la justice sont la clef du rétablissement de l'ordre. La communauté internationale s'est engagée à aider à la mise en place de ces institutions nouvelles chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre, mais le succès de cette entreprise est subordonné avant tout à l'engagement des principales factions qui ont établi une présence militaire qui s'étend à diverses parties du pays. C'est à elles qu'il incombe au premier chef de laisser de côté leurs intérêts à court terme respectifs, d'empêcher les dissensions qui les divisent actuellement de plonger à nouveau le pays dans l'anarchie et de lui permettre au contraire de s'équiper de véritables forces nationales unifiées. **Il va sans dire qu'il faudra aussi une assistance internationale pour assurer le rétablissement de la sécurité. C'est pourquoi j'engage la communauté internationale à appuyer ce secteur essentiel, dont la réforme et le développement offrent la possibilité de permettre aux Afghans de jouir de leur droit fondamental à la sécurité.**

58. **À court terme, la communauté internationale, en collaboration avec ses partenaires afghans, peut prendre des mesures pour améliorer effectivement la situation en matière de sécurité. On ne trouvera nulle part de preuves plus concrètes de cette situation qu'à Kaboul, où la FIAS effectue des patrouilles régulières, avec d'excellents résultats. Je continue à croire qu'une expansion de la FIAS est le meilleur instrument dont nous disposons pour améliorer la sécurité dans l'ensemble de l'Afghanistan. Les Afghans de toutes les régions et de toutes les conditions sociales continuent à le demander. Comme mon Représentant spécial l'a déclaré au Conseil de sécurité en juillet : « L'expansion de la FIAS aurait un impact considérable sur la sécurité et pourrait être assurée avec un nombre relativement restreint de soldats, pour un coût relativement modeste et avec peu de danger pour ces soldats ».**

59. Cela nous conduit à la dimension politique de l'oeuvre de paix à accomplir. L'un des objectifs primordiaux du processus de Bonn est la mise en place d'un gouvernement pleinement représentatif. La Loya Jirga d'urgence et la mise en place de l'Administration de transition ont de ce point de vue remédié à certaines des insuffisances de l'Administration intérimaire, et les élections de 2004 devraient en principe offrir la possibilité de mener à bien ce processus. Cependant, en attendant, la méfiance continue de nuire aux relations entre le gouvernement central et les secteurs de la population qui se perçoivent comme les laissés-pour-compte du système actuel. Cette aliénation politique est particulièrement préoccupante chez les Pachtounes aussi bien dans le nord que dans le sud. De manière plus générale, il est de fait que la reconstruction politique du pays est une tâche d'autant plus difficile que les 10 années de guerre civile ont creusé les fractures ethniques. Là encore, c'est aux dirigeants afghans, au sein et en dehors du Gouvernement, qu'il appartient d'adresser à la société afghane un signal fort de leur volonté résolue de travailler ensemble, sans considération d'origine ethnique ni d'affiliation politique, pour faire

traverser au pays sans dommage cette phase très délicate de son histoire. Et de notre côté, au sein de la communauté internationale, nous devrions adresser aux dirigeants afghans et à la population afghane dans son ensemble un signal fort de notre volonté tout aussi résolue, en cette heure critique, de demeurer à leurs côtés.

60. Enfin, je voudrais de nouveau féliciter mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, et ses collaborateurs des efforts qu'ils ont déployés. La période qui s'est écoulée depuis mon dernier rapport a été, comme il est décrit plus haut, une période d'instabilité au cours de laquelle les membres de la communauté internationale ont fait l'objet d'attaques de plus en plus nombreuses. Le courage et la patience dont ils font preuve dans ces conditions, et leur aptitude à continuer à travailler avec diligence et efficacité en dépit de celles-ci, méritent tous nos éloges.
